

## Zoom sur les temps collectifs

Lieu pour les temps collectifs  
du relais depuis septembre 2020  
Espace Marcel Noyer



**Jours et horaires**  
Le mardi matin, de 9h15 à 11h15  
(hors vacances scolaires)

**Rencontre, accompagnement**

**Partage, informations, animation**

**Écoute, médiation, mise  
en relation entre assistants  
maternels et parents**



**Animatrice**  
Dominique Audoual

**Contact**  
Espace Marcel Noyer  
BP 10444

38554 Saint-Maurice-l'Exil cedex  
Tél. : 04 74 86 88 86 (RPE)  
Courriel : [spe-relais@ville-st-maurice-exil.fr](mailto:spe-relais@ville-st-maurice-exil.fr)  
Tél. : 04 74 29 72 55 (service petite enfance)

Création, photos et impression : mairie de St-Maurice-l'Exil - Été 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

## Relais Petite Enfance



**Un service gratuit et de proximité  
à l'écoute des parents  
et des assistants maternels,  
pour assurer un accueil de qualité  
et le bien-être de l'enfant**

**[www.ville-st-maurice-exil.fr](http://www.ville-st-maurice-exil.fr)**

## Pour les parents et futurs parents



- ✎ Un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil
- ✎ Une liste d'assistants maternels avec les disponibilités connues via le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr)
- ✎ Une information sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs
- ✎ Un accompagnement dans les démarches administratives (contrat de travail, bulletin de paie, déclarations CAF et PAJEMPLOI)
- ✎ Un lieu de rencontres et de partage lors d'événements festifs



## Pour les enfants

Des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux, en présence et sous la responsabilité de l'assistant maternel et/ou des parents qui permettent :

- ✎ de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes
- ✎ de participer et de découvrir différentes activités favorisant le développement



## Pour les assistants maternels



- ✎ Un lieu d'échanges, d'écoute, d'information et de soutien à la pratique professionnelle
- ✎ Une information actualisée sur les démarches relatives à l'agrément, le statut, les droits et devoirs de la profession
- ✎ Des temps de rencontre avec ou sans enfants
- ✎ Une valorisation de la profession par la mise en avant des compétences
- ✎ Un accès facilité à la formation continue